



Règlement de la bourse aux skis

DEPOT DU MATERIEL : Samedi 7 Décembre de 10h à 12h

Matériels acceptés : Skis alpins, ski de fond, skis de randonnée, snowboard, chaussures, bâtons, luges, tenues de skis. L'Ecole en Fête se réserve le droit de refuser du matériel s'il estime notamment que son état est mauvais, trop ancien ou ne représentant pas de garanties suffisantes en matière de sécurité.

Les équipements de sécurité (casques, dorsales ...) ne sont pas acceptés.

Formalités pour déposer du matériel : présentation d'une pièce d'identité obligatoire pour l'enregistrement et remise d'une fiche dépôt.

Estimation du prix de vente : le prix de chaque article est déterminé par le vendeur en acceptation avec nos bénévoles.

Prix de la dépose: >10€ -> 1€
<20€ -> 2€
<30€ -> 3€
<40€ -> 4€
A partir de 50€ -> 5€

par fiche (limite de 10 articles par fiche).

VENTE DU MATÉRIEL :

Le Samedi 7 Décembre de 12h à 16h

Le matériel est vendu en l'état et l'Ecole en Fête ne pourra être tenu responsable d'un éventuel vice ou défaut caché. Le matériel ne sera ni repris ni échangé.

Commission de 15% (arrondi à l'euro supérieur) au profit de l'Ecole en Fête en cas de vente.

Le paiement du matériel se fait uniquement par chèque (pièce identité obligatoire) ou en espèces.

Pas de carte bancaire.

Stockage pendant la vente: le matériel est déposé dans la salle Pelloux Prayer (gardée). L'Ecole en Fête ne garantit pas la sécurité du matériel déposé, cependant un contrôle sera assuré à l'entrée et à la sortie de la bourse. Toutefois, le dépôt de matériel s'effectue aux risques et périls du vendeur et en cas de vol, la responsabilité de l'Ecole en fête ne pourra pas être engagée et le matériel ne sera pas remboursé.

RETRAIT DU MATERIEL NON VENDU et PAIEMENT DU MATERIEL VENDU :
Le Samedi 7 Décembre de 16h00 à 18h00

Le retrait du matériel non vendu nécessite la présentation de la fiche dépôt et d'une pièce d'identité.
Le paiement se fait uniquement :
<50€ : remboursement direct
>50€ : virement bancaire, en demandant le RI
Tout matériel non repris le samedi 7 Décembre après 19h00 sera donné à la Recyclerie de Pontcharra.

[La signature du bon de dépôt par le vendeur implique l'entière acceptation du présent règlement.](#)

